



Faux technicien fibre : le kit de vérification en 5 réflexes

Le scénario est rodé. Quelqu'un se présente à votre porte — gilet de chantier, badge autour du cou, tablette à la main — et annonce venir pour « la mise aux normes fibre, obligatoire dans votre commune ». Il connaît votre nom, parfois celui de votre opérateur. Il est pressé, aimable, et il a juste besoin d'une signature, ou d'un coup d'œil à votre facture. Les campagnes de fermeture du cuivre offrent à ces pratiques un prétexte idéal : une échéance réelle, un vocabulaire technique, et des personnes légitimement inquiètes. Voici comment ne pas se faire avoir, sans devenir méfiant de tout.

Le socle : personne ne vient sans rendez-vous

C'est la règle qui règle 90 % des situations, et elle tient en une phrase : **un vrai technicien intervient sur un rendez-vous que vous avez pris**, dans le cadre d'une commande que vous avez passée. Il n'existe aucune « visite de mise en conformité » spontanée, aucune « obligation » de faire entrer quelqu'un. Si vous n'avez rien demandé, vous n'avez rien à ouvrir — et vous n'avez pas à vous justifier. Le rappel du cadre réel est dans [la fibre est-elle obligatoire](#) : rien ne vous impose de souscrire quoi que ce soit.

Les cinq réflexes

- **1. Ne pas décider dans l'instant.** L'urgence est l'outil principal de ces démarchages. « Je vais réfléchir » est une réponse complète — un interlocuteur légitime l'accepte sans insister.
- **2. Vérifier par un canal que vous choisissez.** Ne appelez jamais le numéro qu'on vous donne : composez celui figurant sur *votre* facture ou sur le site officiel de votre opérateur, et demandez si une intervention est prévue chez vous.
- **3. Ne rien montrer, ne rien donner.** Un technicien n'a besoin ni de votre facture, ni de votre RIB, ni de votre numéro de client complet, ni de vos identifiants. S'il les demande, c'est un signal suffisant.

- **4. Ne rien signer, ne rien payer sur place.** Aucun raccordement légitime ne se règle en espèces ou par carte à la porte. Une signature obtenue sur une tablette est un contrat.
- **5. Noter et raccrocher.** Nom, société annoncée, immatriculation du véhicule, heure. C'est ce qui rendra un signalement utile.

Ce qu'un vrai technicien ne fait jamais

Trois comportements qui doivent mettre fin à l'échange immédiatement. Il ne **vend rien** : un technicien réalise une intervention commandée, il ne propose pas d'abonnement sur le pas de la porte. Il n'invoque jamais une **obligation légale** pour vous faire signer — c'est l'argument type du démarchage abusif décrit dans [notre article dédié](#). Et il ne se prévaut pas d'une **autorité publique** : ni l'État, ni le régulateur, ni la mairie n'envoient d'agents à domicile pour des questions d'abonnement.

Les personnes à protéger en priorité

Les publics âgés ou isolés sont la cible privilégiée : ils ont un téléphone fixe ancien, ils reçoivent des courriers qu'ils comprennent mal, et ils ouvrent leur porte. Si vous accompagnez un proche, une seule consigne suffit — répétée, simple, écrite près du téléphone : « **en cas de doute, tu ne fais rien entrer, tu raccroches, et tu m'appelles** ». C'est le message central du [guide de l'aidant](#). Pour une commune, c'est aussi l'un des quatre messages à faire passer, comme le détaille [le kit de communication aux administrés](#).

Si c'est déjà arrivé

Ne restez pas seul avec la situation, et agissez vite. Contactez votre **opérateur** pour signaler et faire annuler ce qui a pu être souscrit ; prévenez votre **banque** si des coordonnées bancaires ont été communiquées ; conservez tous les documents. Un contrat conclu à domicile ouvre en principe un **délai de rétractation** — exercez-le par écrit sans attendre. Et signalez : les plateformes officielles de signalement des démarchages abusifs et des arnaques existent précisément pour cela, et chaque signalement alimente les enquêtes. Les canaux sont listés dans [reconnaître et signaler le démarchage abusif](#).

Cet article donne des conseils de prudence à visée d'information et ne constitue pas un conseil juridique. En cas de préjudice, rapprochez-vous des services compétents et, si nécessaire, d'un professionnel du droit.

Pour aller plus loin

- [Le démarchage abusif autour de la fin du cuivre : reconnaître et signaler](#)
- [La fibre est-elle obligatoire ?](#)
- [Le téléphone fixe de vos parents : le guide de l'aidant](#)
- [J'ai reçu le courrier « fin du réseau cuivre » : que faire ?](#)

Un doute sur une sollicitation reçue ?

AILERYS Conseil ne vend aucun abonnement : nous vous disons simplement si ce qu'on vous propose a un sens — ou pas.

Échanger avec un expert : <https://finducuivre.info/contact/>

À lire aussi dans ce dossier

- [Informer les administrés : le kit de communication](#)
- [Le CCAS face à la fin du cuivre](#)
- [Tous les opérateurs sont-ils concernés ?](#)
- [Comment savoir si ma ligne est encore sur le cuivre ?](#)

Article révisé le 19 octobre 2026 par FinduCuivre.info

<https://finducuivre.info/faux-technicien-fibre-kit-verification/>